

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 20 novembre 2018

Parution de deux publications dédiées au bloc communal :

Indice de prix des dépenses communales

et

Territoires et Finances

Dans le cadre de leur partenariat, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et La Banque Postale Collectivités Locales publient deux études consacrées aux communes et à leurs groupements :

1. L'indice de prix des dépenses communales, qui évalue l'inflation réellement supportée par les communes, est cette année remanié et approfondi. Outre un renouvellement méthodologique, il se caractérise dorénavant par **une différenciation des communes en trois strates démographiques** pour tenir compte des différences de structure dans les dépenses.

L'indice de prix renouvelé confirme, sur la période la plus récente observée (les quatre trimestres de juillet 2017 à juin 2018 rapportés aux quatre trimestres précédents), **les tendances de fond antérieures : hors frais financiers, il évolue de 0,25 point plus vite que l'inflation hors tabac** ; son augmentation est quasi similaire en intégrant les frais financiers.

Sur cette période, ce sont les communes de moins de 3 500 habitants qui enregistrent la pression inflationniste la plus élevée, tandis que les communes de plus de 30 000 habitants voient leur indice de prix évoluer le moins rapidement, celles de 3 500 à 30 000 habitants supportant une contrainte inflationniste très proche de celle observée pour l'ensemble.

L'analyse de ces résultats est d'autant plus cruciale que les collectivités locales sont désormais associées au redressement des finances publiques à travers l'encadrement de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 limite en effet leur hausse à 1,2 % par an, soit un rythme quasi identique à l'inflation calculée dans ce document.

2. La nouvelle édition de **Territoires et Finances**, décline **les principaux ratios de recettes, dépenses, dette au titre de l'année 2017** en distinguant les communes en fonction de leur strate démographique et de leur appartenance intercommunale. Elle constitue un point de repère et de comparaison pour les collectivités dans le cadre de l'analyse de leurs budgets.

La dernière partie de cette publication est, cette année, **dédiée aux recettes de fonctionnement** et en particulier aux recettes fiscales et au poids que **la taxe d'habitation** y représente (entre 26 % et 32 % selon les strates). **Sa suppression** est ainsi un enjeu pour toutes les communes et ne sera pas neutre pour les budgets locaux qui s'en trouveront bouleversés quelle que soit la nature des recettes de remplacement.



Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (www.amf.asso.fr)

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. L'AMF s'implique pour que les maires et les présidents d'intercommunalité disposent des moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Sa légitimité, et donc sa force, c'est près de 35 000 adhérents (maires et présidents d'EPCI), et un réseau de 101 associations départementales de maires. L'AMF assure deux grandes missions : être une force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics ; et assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision à ses adhérents.

La Banque Postale (www.labanquepostale.fr)

La Banque Postale, filiale du Groupe La Poste est présente sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance et de la gestion d'actifs. Banque et citoyenne, elle accompagne ses clients dans une relation bancaire durable avec une gamme complète de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Banque de proximité et de service public, La Banque Postale répond aux besoins de tous : particuliers, entreprises, professionnels et secteur public local. Elle est au service de ses clients à travers le réseau des bureaux de poste, sur Internet et par téléphone dans une relation totalement multicanal.

La Banque Postale, c'est :

- 5, 745 milliards d'euros de PNB
- 10,5 millions de clients actifs
- 408 000 clients Entreprises, Professionnels, Collectivités et Associations
- 8 millions de cartes bancaires

Chiffres à fin 2017

Contacts presse :

AMF

Marie-Hélène Galin

06 80 18 61 66

marie-helene.galin@amf.asso.fr

La Banque Postale

Florian Pontarollo

01 55 44 22 38

florian.pontarollo@laposte.fr